

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 22 AVRIL 2013, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont absents madame la conseillère Eve Sapina et monsieur le conseiller Richard Ruest.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 19 avril 2013, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2013-04-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Embauche de monsieur Sergio Campos à titre d'inspecteur en urbanisme à la Ville d'Otterburn Park
 - 4.2 Embauche temporaire de monsieur Adam Polichuck Larivière à titre d'inspecteur en urbanisme à la Ville d'Otterburn Park
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h01 à 20h03 :

- | | |
|--|--|
| 1. Madame la conseillère Clarisse Viens | Démission des deux inspecteurs – Motifs |
|--|--|

RÉSOLUTION 2013-04-128

EMBAUCHE DE MONSIEUR SERGIO CAMPOS À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME À LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 avril 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche monsieur Sergio Campos au poste d'inspecteur en urbanisme à compter du 18 avril 2013;

QUE monsieur Campos soit assujéti à une période de probation de six (6) mois (en mois de service) à compter du 18 avril 2013 et en autant qu'il ait complété au moins cent vingt (120) jours travaillés à l'intérieur de cette période;

QUE le taux horaire de monsieur Campos soit fixé à 21,82 \$, soit l'échelon 5, de la classe 1, de l'échelle salariale 2012 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Campos bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2013-04-129

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR ADAM POLICHUCK LARIVIÈRE À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME À LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager temporairement un inspecteur en urbanisme pour une durée déterminée de six (6) mois, à compter du 22 avril 2013, au Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'au début du mois d'octobre 2013, la Ville effectuera une évaluation de la performance du candidat retenu;

CONSIDÉRANT que si le candidat retenu démontre qu'il possède les capacités requises pour occuper ce poste, à la satisfaction de la Ville, cette dernière pourra lui offrir de reconduire son contrat de travail pour une durée déterminée supplémentaire de six (6) mois;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste temporaire;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 avril 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche temporairement monsieur Adam Polichuck Larivière à titre d'inspecteur en urbanisme, pour une durée déterminée, du 22 avril au 26 octobre 2013;

QUE le taux horaire de monsieur Polichuck Larivière soit fixé à 21,41 \$, soit l'échelon 3, de la classe 1, de l'échelle salariale 2012 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Polichuck Larivière bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE la Ville d'Otterburn Park se réserve la possibilité d'offrir à monsieur Polichuck Larivière de reconduire son contrat de travail pour une durée déterminée supplémentaire de six (6) mois, seulement s'il démontre qu'il possède les capacités requises pour occuper ce poste, à la satisfaction de la Ville.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

RÉSOLUTION 2013-04-130

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h04.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière